

AGENDA

Population: 1 739 habitants (2018)

En attente des résultats du dernier recensement.

Superficie: 2 300 ha

MAIRIE OUVERTURE

Lundi / Mardi / Mercredi / Vendredi :
8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h00

Jeudi et Samedi: 8h30 - 12h00

Attention fermeture les lundis en juillet-août

05 53 81 00 29

Email: mairie@stmedarddemussidan.fr

Site: www.stmedarddemussidan.fr

Nouvelle
adresse
mail !



Mr le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous
de 8h30 à 10h à l'exception du mercredi

Mesdames et messieurs les adjoints reçoivent sur rendez-vous uniquement :

M. Jean-François MALARD 1er adjoint délégué à l'administration générale, et au devoir de mémoire;

Mme Ghislaine COUZON adjointe déléguée à l'action sociale;

M. Frédéric BIALE adjoint délégué aux travaux, à l'environnement et au patrimoine;

Mme Fabienne DELORT adjointe déléguée à la presse, l'information et la communication;

M. Cédric GUILLOT adjoint délégué aux activités culturelles et sportives.

École élémentaire : Mme BORDAS Julie 05 53 82 08 19

École maternelle : Mme HURDEBOURCQ Florence 05 53 81 19 93

Cantine scolaire : Mme MESPLÉ DUFOUR Marie-Ange 05 53 81 19 73

Maison Départementale de Santé:
05 53 02 06 20

Cabinet de masso-kinésithérapie:
06 45 95 48 11

Déchetterie (Mussidan) : 05 53 82 15 37

La Poste (Mussidan) : 05 53 80 81 30

S.N.C.F : 05 53 81 00 31

Gendarmerie-Mussidan :

05 53 80 84 90

Pompiers : 18

Samu : 15

Centre anti-poison : 05 56 96 40 80

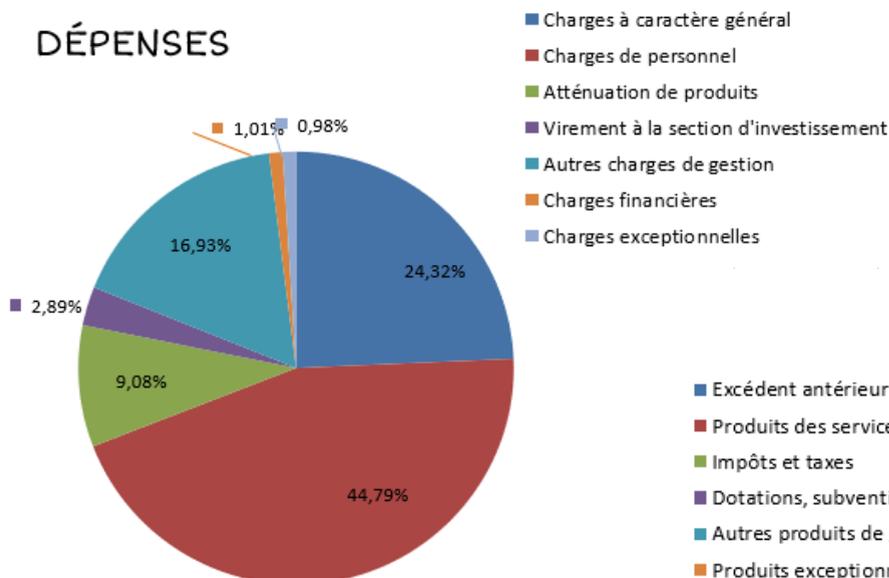
Enfance maltraitée: 0800 05 41 41

Service Médical WE : 05 53 53 15 15

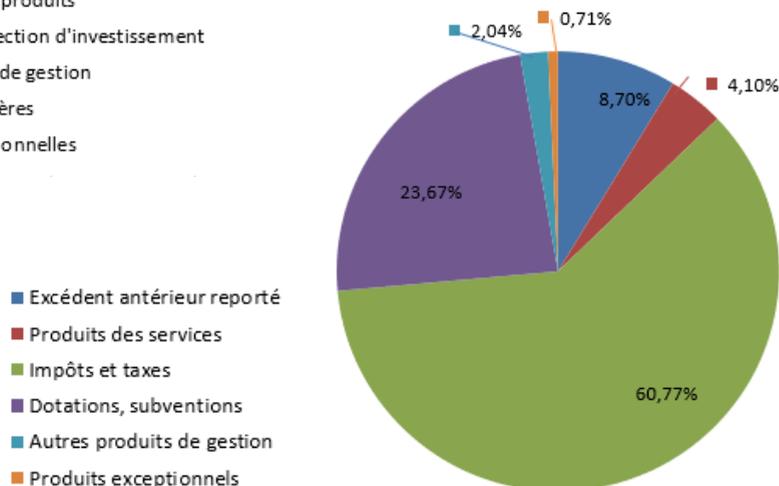


BUDGET 2022

DÉPENSES



RECETTES





SOMMAIRE

Budget 2022

■ La vie municipale

- Extrait des comptes-rendus des conseils municipaux

■ Point sur les travaux

■ Commission embellissement

■ Vie pratique

- Résultats élections présidentielles
- Escroquerie et arnaque en ligne
- CNIL: Attention aux arnaques RGPD
- Pré-plainte en ligne (service en ligne)
- Le site impots.gouv.fr ouvre un service de recherche des successions vacantes
- Maison France Services

■ Social / Santé

- 21m³ 6 tonnes de dons collectés pour l'Ukraine!
- Le Cabas
- Allô Maltraitance personnes âgées et adultes handicapés
- Prévention Canicule

■ Séniors

- Vivre en accueil familial

■ Enfance et Jeunesse

- Accueil de Loisirs
- « J'apprends à nager en Dordogne »
- Aide aux brevets: BAFA, BAFD, BNSSA...

■ Vie économique

- L'ANEFA et l'application Jobopré

■ Bien vivre à St-Médard

- Des règles du savoir vivre ensemble
- Les bords de routes, un espace naturel insoupçonné?
- L'élevage « Chow-Chow l'haricot »

■ Agenda

- Séance de prévention de Cassiopéa
- Été actif: activité Trottnette

■ Focus: La fonderie Pervieux

■ La vie associative

Association St Médard de France et St Barnabé/
Comité des fêtes / Club de gym / Fête des gosses /
SMTT / Astro 24M / Business club de la vallée de
l'Isle / Equipage du 4L Trophy

■ Du côté des écoles

- Extraits des comptes-rendus des conseils des écoles
- Qu'est-ce qu'une classe ULIS?
- Classe découverte

■ Cantine

- Loi Egalim / - Jardins de la Menoue
- Repas de Noël / Galette des rois

■ Page récréative (recette de la Jeannette / Sudoku)

■ Environnement

■ Etat civil

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes,

Chers concitoyens,

Vous trouverez dans cette livraison estivale du bulletin municipal les ingrédients habituels, en commençant par le budget communal qui détermine l'activité pour 2022.

« Si bon an, mal an, » les recettes fiscales restent les mêmes bien que nous regrettons la suppression de la taxe d'habitation qui nous laisse perplexes sur le calcul et la pérennité des compensations.

Toutefois, ce budget nous permettra d'assurer un fonctionnement correct de tous les services auxquels vous êtes attachés, de poursuivre les actions en cours et de soutenir les associations communales toujours aussi actives sans augmenter les taux d'imposition. Celui-ci nous permet également de réaliser des rénovations importantes pour notre communauté avec la réalisation du cabinet paramédical et l'isolation des 2 autres logements ; ainsi que des réhabilitations à la mairie et à l'église (en février 2022) et sur la toiture du salon de coiffure (projet à venir).

De conséquents travaux de voirie (entretien des routes, aménagement des abords du stade, création d'un parking pour la salle des fêtes et la maison de santé) sont prévus.

Merci à la commission embellissement pour les projets et les réalisations faites.

Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Victor BANAS qui remplacera Roger Exposito, jeune retraité dont le départ ne passera pas inaperçu.

Nous sommes toujours dans une situation tendue avec la guerre en Ukraine qui martyrise tout un pays et qui va provoquer la famine dans une partie du monde. Heureusement, une amélioration importante de la pandémie a permis aux personnes de reprendre une vie sociale à peu près normale.

Notamment, pour les enfants de nos écoles qui peuvent désormais courir, jouer et discuter sans masques et retrouver tous leurs copains dans la cour de récréation.

Félicitations à nos enseignants de l'école élémentaire pour l'organisation de la classe découverte à Taussat les Bains qui a été très appréciée.

« Il fait bon vivre à Saint-Médard de Mussidan » et cela en grande partie grâce à ses habitants.

Néanmoins parfois, certains peuvent faire preuve d'incivilité qu'ils soient d'ici ou des communes voisines et cela est fortement désagréable.

Notamment pour les déchets ménagers et autres qui polluent notre territoire.

Nous pouvons être d'accord ou pas avec la politique de collecte du SMD3 mais pour l'instant nous sommes toujours à la taxe d'enlèvement donc ce n'est pas une question de coût. Aussi, faisons preuve de civisme pour un bien vivre ensemble dans l'intérêt de tous.

Enfin, je tenais à remercier les habitants de Saint-Médard pour le bon accueil réservé aux agents recenseurs.

Je vous souhaite un bel été bien au frais ! Prenez soin de vous.

Bien à vous,

Michel FLORENTY

Extraits des comptes-rendus des conseils municipaux. Ceux-ci sont consultables en intégralité à la mairie ou sur le site internet.

Abréviation : M. : Monsieur / CM : Conseil municipal / Saint-Médard de Mussidan : SMM / CCICP : Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord
CGCT: Code Général des Collectivités Territoriales / FPT: Fonction Publique Territoriale / CD: Conseil Départemental

Réunion du 5 novembre 2021

AVENANT 2 LOT 3 AU MARCHÉ D'AMENAGEMENT DU CDS

M. le Maire informe le CM que pour les travaux d'aménagement du centre départemental de santé (CDS), nous avons reçu les avenants n°2 au lot 3 Démolition gros œuvre, concernant :

- plus-value réalisation d'une banquette béton armé le long de la mitoyenneté au niveau de l'ancienne remise : 3 345.85 €HT

AVENANT 1 LOT 5 AU MARCHÉ D'AMENAGEMENT DU CDS

M. le Maire informe le CM que pour les travaux d'aménagement du CDS, nous avons reçu les avenants n°1 au lot 5 Charpente couverture, concernant : - plus-value modification technique accès aux combles et modification du chevêtre : 712 €HT

AVENANT 1 LOT 6 AU MARCHÉ D'AMENAGEMENT DU CDS

M. le Maire informe le CM que pour les travaux d'aménagement du CDS, nous avons reçu les avenants n°1 au lot 6 revêtements de bardage, concernant :

- plus-value modification des quantités des bardages : 2 549.48 €HT
- plus-value habillage des sous faces : 2 187.60 € HT

CHOIX DEVIS REAMENAGEMENT D'UN TALUS DANS LE BOURG

M. le Maire rappelle à l'assemblée que suite à de nombreux dépôt de gravats divers et variés derrière la salle des fêtes, l'amas a formé menace de s'effondrer, il faut donc réaménager ce talus. Des devis ont été demandés : - Doyeux Sablières Montponnaises : 36 780 € TTC / - Serge MAURY : 45 036 € TTC / - LAURIERE et Fils : 38 796 € TTC

Le CM après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** le devis de l'entreprise Doyeux Sablières Montponnaises pour un montant de 36 780 € TTC.

CHOIX DEVIS TRAVAUX MAIRIE ET EGLISE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que différents travaux de drainage et réfection du mur intérieur de l'église, ainsi que de drainage, réfection de la toiture et isolation des rampants à la mairie. Des devis ont été demandés :

- Constructions Frédéric : 58 101.13 € TTC
- Constructions Bariteaud : 67 580.40 € TTC
- CBR entreprise générale du Bâtiment : 65 340 € TTC

Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** le devis de l'entreprise Constructions Frédéric pour un montant de 58 101.13 € TTC

RENOUVELLEMENT ADHESION AU CDAS 2022

Le Maire, informe le CM de la création, en date du 25/02/1992, d'un Comité Départemental d'Action Sociale de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion. Après en avoir délibéré le CM, à l'unanimité des membres présents : **DECIDE** l'adhésion de la collectivité au Comité Départemental d'Action Sociale.

CONVENTION SPA

M. le Maire rappelle que la commune conclut depuis plusieurs années une convention avec la SPA de Bergerac, pour la capture et la mise en fourrière des animaux errants.

Vu la convention de fourrière animale, qui prévoit : - la prise en charge des animaux errants et dangereux à la demande de la commune, - les contrôles vétérinaires nécessaires après capture, - la recherche des propriétaires, En contrepartie des services rendus par la SPA, la commune s'engage à verser une indemnité sur la base de 0.90€/hab. Après en avoir délibéré le CM, **APPROUVE** ladite convention à l'unanimité des présents.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE DES FÊTES

M. le Maire fait lecture de la demande de subvention exceptionnelle du comité des fêtes de SMM, de 1000 € pour couvrir les frais de la 1^{ère} foire d'automne du 26 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le CM **DECIDE** d'attribuer la subvention exceptionnelle de 1000 €.

NON-RESTITUTION DE LA RETENUE DE GARANTIE POUR LE MARCHÉ DE LA SALLE DE SPORTS A L'ENTREPRISE DECOTURF – LOT 12

M. le Maire rappelle que dans le cadre du marché public de l'extension de la salle de sport, de la réhabilitation et de la mise en conformité de l'existant, l'entreprise DECOTURF (lot 12 – sols sportifs) n'a pas réalisé les prestations qui étaient attendues.

Suite à la mise en demeure du 15/11/2018 dans laquelle il a été constaté que les prestations régulièrement demandées n'étaient pas exécutées à cette date. L'entreprise n'est pas intervenue pour lever les réserves malgré plusieurs relances successives le 6 et le 23/08/2019 et le 07/10/2019

L'entreprise DECOTURF n'étant pas intervenue afin que soient levées les réserves, M. le Maire propose de ne pas restituer la retenue de garantie et d'émettre un titre de recette correspondant au montant de cette retenue de garantie soit 603,63 €.

Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **DECIDE** de ne pas restituer la retenue de garantie à l'entreprise DECOTURF (lot 12 marché de l'extension de la salle de sport, de la réhabilitation et de la mise en conformité de l'existant). **DECIDE** d'émettre un titre de recette d'un montant de 603,68 €.

CHOIX DEVIS ACHAT ORDINATEUR PORTABLE SECRETARIAT MAIRIE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que deux ordinateurs du secrétariat de mairie sont obsolètes au vu des évolutions et du travail qui leur est demandé. Des devis ont été demandés :

- i@n informatique : 745.87 € HT / ordinateur
- Stargate informatique : 636.59 € HT / ordinateur
- Bruneau : 843.89 € HT / ordinateur

De plus, il faut aussi équiper un poste d'un deuxième écran

- Stargate informatique : 113.33 € HT
- Bruneau : 165 € HT
- UGAP : 124.60 € HT

Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** les devis de Stargate Informatique.

ADHESION À OFFICE 365

M. le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de l'ATD24 d'adhérer à Office 365 qui permet de disposer des outils bureautiques de la suite Microsoft (Outlook, Word, Excel, Powerpoint, Publisher, Onenote, Onedrive, teams, Sharepoint) actualisée régulièrement. Les données sont hébergées sur un Data Center local (CD24) dans des conditions de sécurité maximales. La commune aurait 5 comptes utilisateurs (4 employés et 1 élu), pour un coût de :

- Licence office 365 E3 : 1036.34 € TTC
 - Forfait accompagnement ATD : 250 € TTC
- Soit un total de 1286.34 € TTC / an

Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** la proposition d'adhésion à Office 365 avec l'ATD24 pour un montant de 1286.34€ TTC/an. **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents en lien avec cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

PROPOSITION DE CONVENTION POUR STERILISATION DE CHATS

M. le Maire présente la proposition de l'association les « Chats heureux 24 », pour la stérilisation des chats.

Le conseil refuse cette convention car elle fait doublons avec la convention SPA.

MAIL CCIVS CONCERNANT UNE EVENTUELLE AIRE DE STATIONNEMENT DE CAMPING-CAR

M. le Maire informe le CM qu'après consultation de notre service

instructeur, le projet concerné se situerait sur l'ancien terrain de moto cross, or le zonage de ces parcelles ne permet pas l'implantation d'un tel projet.

MAIL ATD CONCERNANT LE LOTISSEMENT

M. le Maire informe le CM qu'une représentante de la mairie est venue voir le terrain et va faire une proposition d'aménagement.

ETAT DES LIEUX PISTES POUR CHANTIER FORESTIER

M. Fernand CASTAING va constater l'état des lieux des pistes lors des chantiers forestiers et tiendra au courant de l'éventuelle dégradation.

CONSEIL D'ÉCOLE

M. le Maire fait part de la demande de la maternelle d'avoir le spectacle de marionnette, ainsi qu'une dinette et meuble bibliothèque.

En élémentaire, attente d'une proposition de nouveau jeu commun, mais le souhait serait de faire partir les 4 classes en classe découverte sur le bassin d'Arcachon au printemps.

Réunion du 14 janvier 2022

RECRUTEMENT DE TROIS AGENTS RECENSEURS

Après en avoir délibéré, **DECIDE** : Le recrutement de 3 agents contractuels de droit public sur la base de l'article 3 1° de la Loi n° 84-53

-De créer 3 emplois temporaires à temps complet d'agent recenseur du 20/01/2022 au 20/02/2022. D'autoriser le maire (ou le président) à recruter par contrat, selon l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984, les agents recenseurs pour assurer le recensement de la population.

Les agents recrutés seront rémunérés sur la base de l'indice majoré 343 pour une durée hebdomadaire de travail de 35 h.

Les agents recenseurs recevront 12,50 € net pour chaque séance de formation et 25 € net pour la demi-journée de repérage.

Pour les frais de déplacement, l'agent pourra bénéficier : d'une indemnisation forfaitaire 100€ net; les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numérotter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE

Vu la délib. du Conseil Départemental de la Dordogne en date du 13/12/2021, portant sur la convention de coopération entre la commune de SMM et le dptmt de la Dordogne avec mise à disposition de locaux en vue de la mise en œuvre d'un centre de santé départemental,

M. le Maire fait lecture de la convention à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, les membres du CM **AUTORISENT** M. le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE DU CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE

Vu l'art 108-2 de la loi 84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT, actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

Vu la délibération du CA du CDG de la Dordogne en date du 22/10/1993, actant la mise en place d'un service de médecine préventive, Vu la proposition de convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG24 pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 approuvée par délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 5/11/2021, M. le Maire / Président rappelle aux membres du CM l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour se faire, il propose d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Dordogne pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2024.

Après en avoir délibéré, les membres du CM à l'unanimité des présents

- **ACCEPTENT** les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;

- **AUTORISENT** M. le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES JARDINS

Suite à l'aménagement du bourg, la commune souhaite poursuivre la réfection de la voirie communale quartier par quartier et suivant les projets à venir (travaux assainissement, eau, passage fibre, enfouissement réseau...) afin d'améliorer la vie des riverains et de préserver l'existant. Il a été décidé de commencer par la rue des jardins avec la reprise des trottoirs avec passage bateau et reprise de la voirie.

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous :

<u>Dépenses supportées par le bénéficiaire</u>		<u>Recettes</u>		
Nature	Montant €	Origine	Montant €	%
Travaux réfection trottoir et voirie	92 600 €	État - DETR	23 150 €	25
		Etat - ZRR	4 630 €	5
		Dpt Dordogne	23 150 €	25
		Autofinancem t	41 670 €	45
Total dépenses	92 600 €	Total recettes	92 600 €	100

ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCAD

M. le Maire fait lecture de la demande de subvention exceptionnelle de l'ACCAD service d'aide à domicile, pour la maîtrise de ses charges. En effet, la situation sanitaire due à la COVID 19 a des conséquences importantes, les projets de réfection de locaux et la mise aux normes de l'assainissement afin d'éviter tout risque de contamination.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le CM **DECIDE** d'attribuer la subvention exceptionnelle de 1000 €.

AVENANT 1 LOT 1 MARCHÉ CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE

M. le Maire informe le CM que pour les travaux d'aménagement du centre départemental de santé, nous avons reçu les avenants n°1 au lot 1 désamiantage, concernant le compte PRORATA : - moins-value : - 86.47 €HT. Le CM, après en avoir délibéré, **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de -86.47 €HT

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX DE REHABILITATION DES 3 LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DES FACADES

M. le Maire fait un rapport de l'évolution des travaux du marché de réhabilitation de 3 logements et transformation d'un logement en cabinet paramédical. Suite au début des travaux, l'entreprise BERNAZEAU a commencé à casser les doubles cloisons, et derrière il s'est avéré que le mur porteur n'est pas sain, et une partie de la charpente s'effrite. Une demande de devis a été faite pour remettre la structure saine : Bernazeau maçonnerie : 7 668, 85 € HT et SARL DESMOULIN charpente/couverture : 6207.44 €HT. Le conseil valide l'ajout des devis au marché.

SALON DE COIFFURE

M. le Maire informe le conseil qu'après réparation de fuites sur la toiture du salon de coiffure, il a été constaté qu'une grosse partie de la toiture est très endommagée. Le CM décide de faire faire 3 devis pour refaire la toiture.

ETUDE ATD CONCERNANT L'ETAT DE LA VOIRIE ET LA CIRCULATION

M. Frédéric BIALE, fait un résumé de l'étude réalisé par l'ATD concernant les rues : - Rue des jardins, suite à la demande des habitants, de faire des passages bateau et le revêtement des trottoirs : 72 800 € HT

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE DES SOLS

Considérant les dispositions de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite « Loi Climat et Résilience », notamment celles concernant la lutte contre l'artificialisation des sols et l'atteinte, en 2050, de l'objectif du Zéro artificialisation nette, c'est-à-dire la volonté affichée par l'État de freiner la consommation d'espaces et de limiter l'étalement urbain ;

Considérant qu'il s'agit, au niveau national, de réduire de moitié, sur les 10 prochaines années, le rythme d'artificialisation des sols (c'est-à-dire « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol ») au regard de la consommation réelle observée des espaces naturels, agricoles et forestiers dans la décennie précédente ;

Considérant que cet objectif national doit être décliné au niveau régional au sein des SRADDET, ainsi, par la suite, qu'au niveau local dans le cadre des SCOT et des PLUi ; Considérant que cet objectif doit être décliné dans les différentes parties de chaque territoire régional en fonction d'une nomenclature des espaces artificialisés non encore publiée par décret ;

Le CM de la commune de SMM, à l'unanimité des présents

- **PARTAGE** cette préoccupation de gestion raisonnée de l'espace mais demande que l'application de ces dispositions par les services de l'État, s'effectue de manière différenciée suivant la réalité des territoires concernés, la notion d'étalement urbain ne s'appréciant évidemment pas de la même manière autour d'une métropole et aux abords d'une petite commune rurale ;

- **DECLARE** qu'il contestera, de ce fait, une application rigoriste et strictement verticale des textes - trop souvent subie par le passé - qui priverait définitivement les territoires ruraux de toutes possibilités de développement avec pour conséquence majeure une sanctuarisation de ces derniers n'étant plus voués qu'à être des zones « de respiration » entre deux métropoles.

- **DEMANDE** que la transcription des dispositions de la loi au sein du SRADDET et la fixation des futures orientations d'aménagement, consécutivement à une prochaine concertation avec les SCOT du territoire régional, prennent en compte cette notion de différenciation entre les territoires et **exige** que les collectivités du bloc communal (communes et EPCI) y soient plus étroitement associées.

AVENANT 01 LOT 06 RÉHABILITATION DE 3 LOGEMENTS, TRANSFORMAT° D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMÉDICAL ET RÉFECTION DE FAÇADE

M. le Maire informe le CM que pour les travaux de réhabilitation de 3 logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu les avenants n°1 au lot 6 charpente couverture, concernant des travaux complémentaires suite au diagnostic technique établi à l'issue de la démolition intérieure de la salle 1, dégagement et bureau : - plus-value : 6 207.44 €HT

Le CM, après en avoir délibéré, **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 6 207.44 €HT

AVENANT 01 LOT 02 REHABILITATION DE 3 LOGEMENTS, TRANSFORMAT° D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMÉDICAL ET REFECTION DE FAÇADE

M. le Maire informe le CM que pour les travaux de réhabilitation de 3 logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu les avenants n°1 au lot 2 Traitement pathologies du bâtiment, concernant des travaux de moins-value suite à la démolition du mur de façade arrière du cabinet paramédical :

- moins-value : - 514.38 €HT / Le CM, après en avoir délibéré, **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de -514.38 €HT

AVENANT 01 LOT 03 RÉHABILITATION DE 3 LOGEMENTS, TRANSFORMAT° D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMÉDICAL ET RÉFECTION DE FAÇADE

M. le Maire informe le CM que pour les travaux de réhabilitation de 3 logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu les avenants n°1 au lot 3 Démolition / gros œuvre, concernant des travaux complémentaires suite au diagnostic technique établi à l'issue de la démolition intérieure de la salle 1, dégagement et bureau : - plus-value : 7 668.85€HT

Le CM, après en avoir délibéré, **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 7 668.85 €HT.

APPLICATION DES PÉNALITÉS AU MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT D'UN CDS

M. le Maire expose qu'en raison de la situation sanitaire due à la COVID 19, les délais d'exécution prévus au marché n'ont pas pu être respectés par les

entreprises retenues. M. le Maire propose une exonération des pénalités de retard pour tous les lots compte tenu du contexte afin de ne pas pénaliser les entreprises.

Le CM, **DECIDE** de procéder à l'exonération des pénalités de retard pour tous les lots dans le cadre du marché d'aménagement d'un CDS.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

M. le Maire présente au CM un état de produits communaux à présenter en non-valeur établi par M. le trésorier. Cet état concerne : - Des créances communales pour lesquelles le Comptable du trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui et dont le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 506.93 €.

Le CM, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'admettre en non-valeur les titres pour un montant total de 506.93 € (tableau joint à la présente délibération) pour les années 2021.

MOTION

M. le Maire fait lecture à l'assemblée de la motion proposée contre les projets de parcs éoliens industriels en Dordogne, commune de Les Lèches. Au vu du climat de Dordogne et de l'absence de vent sur le territoire, le conseil **ADOpte** la motion. Et de mettre la pétition à la disposition des administrés de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

RÉORGANISATION DES HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il faudrait revoir temporairement les horaires d'ouverture de la Mairie. Il est décidé qu'à partir du 28/02/2022 la mairie sera fermée les lundis matin temporairement. Un article va paraître dans la presse.

PRÉSENTATION ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE L'ATD AMÉNAGEMENT RUE GABRIEL MEZY

M. le Maire informe le conseil que le projet d'aménagement de la rue des jardins est suspendu dans l'attente de la programmation des travaux du SICTEU en 2023. L'ATD a réalisé une autre étude sur la rue Gabriel Mézy (voie qui dessert le stade) avec pose de caniveaux et bordures adaptées. M. le Maire propose d'en reparler lors du prochain conseil pour voir la possibilité de l'inscrire au budget.

COURRIERS ADMINISTRÉS

M. le Maire fait lecture de plusieurs courriers d'administrés de la rue du Petit Vacher concernant des nuisances auditives et olfactives dues à un élevage de chiens dans le quartier. M. le Maire va rencontrer la propriétaire dans la semaine prochaine.

RÉOUVERTURE SALLE DES FÊTES

M. le Maire demande à l'assemblée de statuer sur la réouverture de la salle des fêtes pour les associations. En accord avec les annonces gouvernementales, l'application des gestes barrières et protocole actuel.

VANDALISMES

M. le Maire fait part à l'assemblée de sa rencontre avec le lieutenant de la gendarmerie de Mussidan, concernant les actes de vandalisme sur la commune ces derniers mois, 2 jeunes ont été interpellés et sont en attente de leur jugement.

CONTROLE DES OUVRAGES D'ARTS

M. le Maire fait état de l'avancement du contrôle des ponts, l'entreprise Sixense vient de rendre son rapport sur la 1^{ère} phase de contrôle. Il n'y a pas de problèmes majeurs, il faut prévoir quelques travaux le pont de Moudure et le pont blanc: revoir l'enrochement d'une pile dans le sens de la rivière sur le pont de Bassy et quelques réparations sur le tubage du pont de Chandos. Des devis vont être demandés afin de traiter ces points. Le rapport complet va être transmis par mail aux conseillers, le rapport papier est consultable en mairie.

CONVENTION CCICP

M. le Maire informe qu'une convention de prêt de matériel a été signée avec la CCICP, pour le prêt du tracteur et la balayeuse à l'agent communautaire afin de nettoyer la Vélo route Voie verte au niveau de St Front de Pradoux.

COMPTE DE GESTION 2021

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le CM ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le CM (modalités du vote à préciser) : **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le CM réuni sous la présidence de M. Fernand CASTAING a délibéré sur le compte administratif de la commune, pour l'exercice 2021, dressé par M. Michel FLORENTY, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
Recettes	1 475 548,87 €	Recettes	769 516,84 €
Dépenses	1 060 799,01 €	Dépenses	807 947,13 €
Excédent	414 749,86 €	Déficit	- 38 430,29 €
Résultats reportés	150 000,00 €	Résultats reportés	752 340,87 €
Excédent		Excédent	
Excédent	564 749,86 €	Excédent	713 910,58 €

Résultats de clôture 2021

Excédent de Fonctionnement	564 749,86 €
Excédent d'investissement	713910,58 €

Hors de la présence de M. Michel FLORENTY, Maire, le CM **approuve**, à l'unanimité des présents le Compte administratif 2021 tel que présenté.

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le CM, **CONSIDÉRANT** les résultats du compte administratif 2021 ; Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents **DÉCIDE** d'affecter

- en section d'investissement au compte 1068 la somme de **434 749,86 €**

- en section de fonctionnement au compte 002 la somme de **130 000,00 €**

BUDGET PRIMITIF 2022: M. le Maire présente au CM le projet de budget primitif 2022 lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT: Équilibré à la somme de 1 493 875,21 €, tant en dépenses qu'en recettes

INVESTISSEMENT: Équilibré à la somme de 1 524 350,00 €, tant en dépenses qu'en recettes

Le CM, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité des présents, le budget tel qu'il a été présenté.

FIXATION DES TAXES LOCALES

Le CM, à l'unanimité des présents, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2022 pour chacune des taxes directes locales,

DÉCIDE de retenir les taux portés au cadre II -3 de l'état 1259 COM :

Taxe foncière (bâti) : 42.75 % Taxe foncière (non bâti) : 56.51 %

CONVENTION DEMAIN FAISANT

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'association « DEMAIN FAISANT Ateliers et Jardins », organisme de formation, ayant pour but de rechercher et d'organiser des activités visant l'orientation et l'insertion sociale et professionnelle de demandeurs d'emploi de longue durée en grande

difficulté, effectue l'entretien : - du rond-point de la RD6089 entre la caserne des pompiers et Super U. / - les abords de la zone artisanale des Mauries. / - les abords du bassin de rétention.

Cette action est menée 2 fois/an ou à la demande de la commune. Afin de soutenir l'action de l'association, la commune s'engage à lui verser une subvention de **3 400 €/ an**. Afin de pouvoir effectuer sa mission une convention doit être signée entre les parties prenantes. Après en avoir délibéré le CM, [...] **APPROUVE** ladite convention. [...]

DÉNOMINATION DE VOIE

M. le Maire informe le CM que suite à la campagne d'adressage, il y a eu une erreur au niveau de la rue de la Paix, [...] nous avons un 33 quinter, le terme est erroné, le terme correct est « 33 quinties ». De plus ce suffixe est rejeté par le validateur de la Base Adresse Nationale. Il est proposé de nommer la voie qui dessert les 33. Après en avoir délibéré, le CM [...] **NOMME** la voie : **impasse de l'Écureuil / CHARGE** M. le Maire de commander le panneau pour cette voie. / **et** de communiquer cette information aux services de la Poste et aux habitants.

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD) VALANT OPÉRATION DE REVITALISATION TERRITORIALE (ORT)

M. le Maire informe le CM que la convention PVD a été signée le 26/02/21. Cet engagement dans le programme Petites Villes de Demain se traduit par 2 phases : une phase de nature stratégique concrétisée par la signature de la convention d'adhésion et une phase de définition du projet global de revitalisation qui doit aboutir à la signature d'une convention cadre valant Opération de Revitalisation Territoriale. Les ORT sont issues de l'art. 157 de la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN du 23/11/2018.

L'ORT est un contrat intégrateur unique, programmatique et évolutif, reposant sur le projet global de l'intercommunalité. C'est un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, commerce, urbanisme, économie, cadre de vie, mobilité). Après en avoir délibéré, le CM à l'unanimité des présents : **APPROUVE** ce projet de convention cadre / **AUTORISE** M. le Maire à signer la future convention.

MOTION SMD3

Les élus de SMM combattent depuis de nombreuses années pour le maintien des services publics. Celui de la poste, des perceptions, des gendarmeries, éditions dans les mairies des cartes d'identités... Nous refusons de voir nos campagnes se démunir de ces services publics, ce qui engendre pour une grande partie de nos populations une perte d'autonomie. Notre dernière intervention a été pour défendre le service de l'énergie, en refusant la mise en place par le gouvernement du plan Hercule. A ce jour nous, élus de la commune de SMM, nous nous inquiétons de voir se profiler la privatisation du service public du ramassage et du traitement des déchets. Le remplacement du statut du SMD3 en SPIC serait ce 1er pas. Le CM réuni ce jour demande à ses représentants de tout mettre en œuvre pour faire reculer ce projet et en premier lieu à voter contre. [...] demande aux différents représentants des collectivités de se prononcer dans ce sens. [...] demande qu'un moratoire soit mis en place et que la Redevance Incitative soit remplacée par la TEOMI (Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative).

QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU REUNION SECTORIELLE DU SMD3: Mme VERGNAUD et M. LAVESQUE font un compte-rendu de la réunion sectorielle du SMD3 du 21/03/22 à l'assemblée, les horaires de la déchetterie ont été modifiés, jusqu'au 30 juin 9h-12h et 14h 17h45, à partir du 1^{er} juillet horaire d'été 7h30-13h. La redevance incitative devrait être mise en place à partir du printemps 2023.

SICTEU: M. Cédric GUILLOT informe le CM que des administrés s'interrogent sur leurs factures d'eau qui présentent une augmentation. Du fait de la renégociation des contrats d'affermage, il n'y a pas eu de facture depuis juillet 2021 ce qui entraîne une facturation de deux semestres de l'abonnement, la prochaine facture reprendra le paiement que d'un semestre d'abonnement.

COMMISSION EMBELLISSEMENT - PROJETS FUTURS: Mme Mireille VERGNAUD présente les futurs projets de la commission embellissement : Confections de bancs en palette - Mise en place d'un mini-parcours pédagogique sécurité routière sur l'espace vert dans le bourg - Aménagement du champ à l'espace vert - Réaménagement de la stèle devant la mairie, demande de devis pour mise en place éventuelle au rond-point de Super U - Illumination de la mairie en rose pour octobre en soutien de lutte contre le cancer du sein - Nettoyage des anguilles au niveau des peupliers - Cabane à livres en fin d'année.

POINT SUR LES TRAVAUX

Travaux de voirie et bâtiments 2022 :



1. Chemin de l'Ecluse	Reprofilage 10cm calcaire 0/315	M ²	390	6	2 340€
	Enduit Bi-couche clouté	M ²	429	6	2 574 €
2. Rue du Chemin du Milieu	Reprofilage 10cm calcaire 0/315	M ²	855	6	5 130 €
	Enduit Bi-couche clouté	M ²	941	6	5 646 €
3. Route de Cazot (2 parties)	Reprofilage grave émulsion	M ²	903	8	7 224 €
	Enduit Bi-couche	M ²	993	5	4 965 €
4. Route de Moudure	PATA	M ²	245		
	-	T	1	1650	1 650 €
5. Carrefour de la Barrière de Moudure (Coté Bassy)	Reprofilage grave émulsion	M ²	688	8	5 504 €
	Enduit Bi-couche	M ²	757	5	3 785 €
6. Ribes vers le Débat	Reprofilage grave émulsion	M ²	1 475	8	11 800 €
	Enduit Bi-couche	M ²	1 623	5	8 115 €
7. Route de Mayet	PATA	M ²	2 616		
	Emploi partiel	T	3	1650	4 950 €
8. Rue du Claud du Petit Vacher	Reprofilage 10cm calcaire 0/315	M ²	1 140	6	6 840 €
	Enduit Bi-couche clouté	M ²	1 254	6	7 524 €
9. Rue Henri Fouillaret	PATA	M ²	875		
	Emploi partiel	T	3	1650	4 950 €
Total H.T.					82 997,00 €
T.V.A. 20,00%					16 599,40 €
Total T.T.C.					99 596,40 €

- Aménagement du parking derrière la salle des fêtes = **46 476 € TTC** [à venir]
- Aménagement et réfection de la rue Gabriel Mézy = **94 032 € TTC** [à venir]
- Exécution d'un drain autour de l'église et raccordement au réseau d'eau pluviale.
- Décrépissage sur 1 m des murs intérieur de l'église.
- Exécution d'un drain autour de la mairie pour assainissement de celle-ci.
- Remise en forme des tuiles de la toiture de la mairie
- Finition de l'isolation des combles de la mairie.
- Eclairage de la façade de la mairie.
- Mise en forme et consolidation du talus derrière la salle des fêtes.

>> Travaux divers :

- Rebouchage des trous avec de l'enrober à froid.
- Importants travaux de point-à-temps sur l'ensemble de la commune avec notre répanduse.
- Taille des haies sur l'espace vert et le long du cimetière.

>> Travaux écoles :

- Divers travaux d'amélioration demandés par les enseignants au niveau des deux écoles.
- Travaux d'entretien à la cantine.
- Réfection du sol de la classe ULIS au groupe Feytou pendant les grandes vacances [à venir] *Travaux pris en charge par la CCICP qui en a la compétence.*
- Pose de rideaux dans la salle de sieste de la maternelle. [à venir]

VIE PRATIQUE

RÉSULTATS ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES - 1^{ER} TOUR

	1° Bureau	2° Bureau	Total	%
Inscrits	642	624	1266	
Votants	544	506	1050	82,94%
Nuls	6	5	11	1,05%
Blancs	9	8	17	1,62%
Exprimés	529	493	1022	97,33%
ARTHAUD Nathalie	0	3	3	0,29%
ROUSSEL Fabien	43	32	75	7,34%
MACRON Emmanuel	92	108	200	19,57%
LASSALLE Jean	27	23	50	4,89%
LE PEN Marine	187	165	352	34,44%
ZEMMOUR Éric	34	27	61	5,97%
MELENCHON Jean-Luc	89	91	180	17,61%
HIDALGO Anne	10	12	22	2,15%
JADOT Yannick	13	8	21	2,05%
PECRESSE Valérie	21	10	31	3,03%
POUTOU Philippe	2	4	6	0,59%
DUPONT AIGNAN Nicolas	11	10	21	2,05%



COMMISSION EMBELLISSEMENT

Nous continuons notre investissement et avons mis en place une charrette, un totem directionnel ainsi que plusieurs vasques fleuries.

Nous envisageons pour cet été d'installer une cabane à livres qui sera fabriquée par l'association ARTEEC. Cette association de réinsertion travaille principalement le bois de recyclage (bancs, fauteuils, meubles en général, etc.).

Nous poursuivrons l'aménagement du bourg par l'installation de bancs et de fauteuils, d'ajout de fleurs et de peinture sur les vasques...

La commission réfléchit actuellement sur un projet d'aménagement de l'espace vert. L'embellissement est à la portée de tous et ouvert à tous aussi vos idées et coups de main seront les bienvenus. Nous vous rappelons qu'un cahier a été mis en place à la mairie afin d'y recueillir toutes vos suggestions !

La commission vous souhaite un bel été !!



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES - 2^{ÈME} TOUR

	1° Bureau	2° Bureau	Total	%
Inscrits	642	628	1270	
Votants	529	506	1035	81,50%
Nuls	15	18	33	3,19%
Blancs	47	40	87	8,41%
Exprimés	467	448	915	88,41%
MACRON Emmanuel	193	191	384	41,97%
LE PEN Marine	274	257	531	58,03%



ESCROQUERIE ET ARNAQUE EN LIGNE

Vous avez été victime d'une escroquerie ou d'un chantage via Internet ? Votre messagerie électronique a été piratée ? Vous pouvez désormais porter plainte en ligne si vous disposez d'un compte France Connect, ou procéder à un simple signalement si vous n'en avez pas, via Service-Public.fr. Une réponse sur les suites données à votre démarche devrait vous parvenir dans les 8 jours. La procédure classique du dépôt de plainte en commissariat ou gendarmerie reste possible.

CNIL: ATTENTION AUX ARNAQUES RGPD

[Règlement Général sur la Protection des Données]

La CNIL a été informée d'une vague d'appels frauduleux ciblant particulièrement les pharmaciens. Quel que soit votre secteur d'activité, en cas d'appel suspect, restez vigilant et adoptez les bons réflexes indiqués ci-dessous.

Les tentatives d'escroqueries peuvent prendre des formes diverses : - faux courrier officiel avec le logo de la CNIL ou d'une autre institution française ou européenne ; - appel affichant le numéro de la CNIL ; - etc. Dans tous les cas, ne donnez jamais suite au message reçu.

Rappels : **La CNIL ne fait jamais payer de service de mise en conformité au RGPD.**

De plus, elle ne demande jamais le règlement immédiat d'une somme d'argent dans le cadre d'un contrôle.

Pour plus d'information : Pratiques abusives « Mise en conformité RGPD » : comment s'en prémunir avec la CNIL et la DGCCRF ?

La CNIL ne peut pas obtenir pour vous une indemnisation en cas d'arnaque.

Elle ne demandera jamais votre numéro de carte bancaire pour effectuer un prétendu remboursement.

Si vous êtes victime d'une arnaque, vous pouvez porter plainte.

PRÉ-PLAINTÉ EN LIGNE (SERVICE EN LIGNE)

Permet d'effectuer une pré-déclaration en ligne pour une atteinte aux biens (vol ou escroquerie par exemple) ou certains faits à caractère discriminatoire par un auteur inconnu.

Après la pré-déclaration en ligne, vous devez prendre rendez-vous au commissariat ou à la brigade de gendarmerie de votre choix pour signer la plainte.

Les policiers ou les gendarmes peuvent décider de conserver les éléments de preuve que vous apportez.

Ce service vous permet d'effectuer une déclaration pour des faits dont vous êtes directement et personnellement victime et pour lesquels vous ne connaissez pas l'auteur, concernant :

- une atteinte aux biens (vols, dégradation, escroqueries...)
- un fait discriminatoire (discrimination, diffamation, injure, provocation individuelle à la haine)

Cette démarche vise essentiellement à vous faire gagner du temps lors de votre présentation à l'unité ou service choisi.

LE SITE IMPOTS.GOUV.FR OUVRE UN SERVICE DE RECHERCHE DES SUCCESSIONS VACANTES

Un nouveau service permet de rechercher une succession vacante à partir du nom et prénom du défunt, de la date et du lieu du décès. Ce service permettra ultérieurement à un héritier de revendiquer une succession, ou à un créancier de faire valoir ses droits sur celle-ci.

À savoir : Selon l'article 809 du code civil, la succession est déclarée « vacante » lorsqu'elle n'est acceptée ou réclamée par aucun héritier à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de l'ouverture de la succession.

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15576

MAISON FRANCE SERVICES



SERVICE	JOUR ET HORAIRE	CONTACT
C.P.A.M.	En visio-conférence	Sur RDV au 05 53 81 05 06
C.A.R.S.A.T. (retraite)	4 ^{ème} jeudi des mois impairs (journée)	Sur RDV au 3960
C.A.R.S.A.T. sociale	4 ^{ème} lundi du mois	Sur RDV au 3646
Conciliateur de Justice	1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi du mois (journée)	Sur RDV au 05 53 81 04 07
Rénovation de l'Habitat (Pays de l'Isle en Périgord)	2 ^{ème} jeudi du mois (matin)	Sur RDV au 05 53 35 13 53
Consultation infirmière (pour les +65 ans)	2 ^{ème} lundi du mois (journée)	Sur RDV au 05 53 45 30 55
Mission Locale	Tous les jours (sauf le mardi)	Sur RDV au 05 53 81 05 06
C3i Association Interim d'Insertion	Tous les jours	Sur RDV au 05 53 82 39 77 le mardi et vendredi après-midi
C.D.A.D. (informations juridiques)	2 ^{ème} vendredi du mois (matin)	Sur RDV au 05 53 81 05 06
Service Instructeur C.C.I.V.S. (urbanisme)	1 ^{er} et 4 ^{ème} lundi du mois (après-midi)	Sur RDV au 05 53 03 45 82
DGFIP (Finances Publiques)	Après-midi : Jeudi 28 avril Jeudi 05 et 12 mai Mardi 31 mai	Sur RDV via le site impots.gouv.fr ou au 05 53 81 05 06

SOCIAL / SANTÉ

21 M3 - 6 TONNES DE DONS COLLECTÉS POUR L'UKRAINE !

Votre générosité a permis de récolter plus de 21 m³ de vêtements, de chaussures, de produits d'hygiène, de denrées alimentaires, de différents éléments de literie, des médicaments et du matériel médical. La collecte s'est déroulée du mercredi 09 mars au jeudi 10 mars, où nombreuses de nos communes ont transporté leurs collectes à la salle des fêtes de Saint-Front-de-Pradoux. Élus, bénévoles, agents des services techniques ont trié par catégorie les différentes arrivées.

Publié le 11 mars 2022 par lydie19
<https://isle-et-crempse-en-perigord.fr/>

La collecte proposée aux habitants de Saint Médard de Mussidan, en solidarité avec le peuple ukrainien a été un franc succès; nous avons récolté près de 300 kg de dons.

Un grand MERCI à vous tous!





LE CABAS

5 Rue Raymond Villechanoux

24400 MUSSIDAN

asso.le.cabas@gmail.com

06 44 93 52 07

Facebook: @LECABAS24

L'association Le Cabas est née d'une volonté de favoriser l'insertion des personnes en situation d'exclusion, de s'engager dans la lutte contre la précarité alimentaire, et de sensibiliser à la cause environnementale.

Le projet comporte plusieurs volets interdépendants qui ont tous vocation à promouvoir la mixité sociale et l'exercice de la citoyenneté dans le respect de la dignité, la reconnaissance de la différence et la valorisation de la place de chacun en tant qu'acteur dans son territoire.

Dans un premier temps, il s'agit de la mise en place **d'une épicerie sociale mixte à vocation écologique** sur la commune de Mussidan.

Dans un second temps, le Cabas a pour projet de créer un **Atelier Chantier d'Insertion** qui embauchera des personnes éloignées provisoirement ou durablement de l'emploi (jeunes, difficultés sociales, situation de handicap...) en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion, à temps partiel, et leur proposera un encadrement technique et un accompagnement social.

Cette épicerie s'adresse à tout habitant du territoire, adhérent de l'association, qui bénéficiera des nombreux services qu'elle propose : achat, à des prix modulés en fonction des revenus, de denrées et produits de première nécessité issus de production locale, en vrac et/ou biologiques, animations et ateliers collectifs, objethèque, repair-café, etc.

L'accent est mis sur la solidarité, l'éco-responsabilité, le développement du pouvoir d'agir, le libre choix et le partage de savoir-faire et compétences.

<https://perigorddurable.dordogne.fr/dialog/trophees-du-developpement-durable/proposal/le-cabas-creation-dune-epicerie-sociale-solidaire-mixte-a-vocation-ecologique>

ALLÔ MALTRAITANCE PERSONNES ÂGÉES ET ADULTES HANDICAPÉS

Les objectifs d'ALMA 24

- Lutter contre la maltraitance
- Donner la parole aux victimes et aux témoins
- Informer et soutenir les appelants
- Développer la prévention par la sensibilisation des professionnels

La Fédération 3977 contre la maltraitance

Comme plus de 60 antennes en France, ALMA 24 fait partie de la Fédération 3977 contre la maltraitance.



Le **3977** est le numéro national d'appel contre la maltraitance envers les personnes âgées et les adultes handicapés. Il est ouvert du **lundi au vendredi de 9h à 19h, samedi et dimanche de 9h à 13h et de 14h à 19h.**

Après une première écoute les informations sont transmises aux correspondants départementaux, comme ALMA 24, qui assurent le suivi local des situations.

PRÉVENTION CANICULE

PLAN CANICULE - Registre communal

Le Maire informe la population de la mise en place d'un registre communal dont la finalité exclusive est d'organiser en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence un contact périodique avec les personnes inscrites sur le registre afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elle ont besoin. L'inscription sur le registre reste facultative. Ce registre reste confidentiel et ne pourra être communiqué qu'à M. le Préfet sur sa demande.



TÉLÉASSISTANCE GRATUITE

En prévention de la canicule, « Cassiopea » et « Présence Verte » proposent leurs services de téléassistance gratuitement du 1^{er} juin au 31 août.

Plus d'informations en mairie directement ou sur le site internet VIE PRATIQUE - INFOS PRATIQUES

CASSIOPEA - 05 53 53 54 54 / tele.assistance@cassiopea.fr

Agence PRESENCE VERTE - 05 53 67 78 00

SENIORS

VIVRE EN ACCUEIL FAMILIAL

L'accueil familial est une solution d'hébergement pour les personnes âgées qui ne peuvent ou ne veulent plus vivre chez elles, momentanément ou définitivement.

L'accueil familial constitue une alternative à l'hébergement en établissement.

L'accueil familial est proposé par des accueillants familiaux agréés par le conseil départemental. L'accueillant familial peut être une personne seule ou un couple.

Les accueillants familiaux reçoivent des personnes âgées ou des personnes handicapées chez eux et leur font partager leur vie de famille, moyennant rémunération. Ils proposent aux personnes accueillies un accompagnement ponctuel ou au long cours dans un cadre familial qui leur permet de bénéficier d'une présence aidante et stimulante et d'un accompagnement personnalisé.

Les accueillants familiaux peuvent accueillir des personnes seules ou en couple.

Cette forme d'accueil est encore rare dans certains départements mais la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement vise à la développer.

Mme MATHIEU Nancy, accueillante familiale

(auxiliaire de vie sociale DEAVS) **05 53 82 69 33**

Actuellement je dispose d'une place dans une maison de plein pied, jardin. Les repas se font en famille, maintien à l'autonomie. J'accepte toutes les pathologies.

FAMILLE DAUVERGNE - Prairie de Chantérac

06 88 55 71 70 / www.logement-seniors.com

Famille d'accueil dans logement neuf adapté aux personnes valides, semi-valides, ou handicapées.

Dans un parc arboré, environnement calme, paisible et reposant. Médecin, Infirmiers nous visitent régulièrement.

« *Les pensions de famille sont des logements abordables offrant un chez-soi dans un cadre combinant logements individuels et espaces collectifs.* »

Mr CHABAUDIE Guy - Pension de famille

6 rue de Cazy - 06 31 58 59 60

2 places disponibles

Accueil chaleureux, parc, chambres avec télévision. Possibilité de jardiner, cuisiner, d'utiliser l'ordinateur.

De la téléassistance simple à la téléassistance avancée, **Cassiopea Téléassistance** propose une gamme de matériel sélectionnée pour répondre aux besoins de ses adhérents.

Vous pouvez observer en mairie un des dispositifs utilisés pour la téléassistance simple.



Celui-ci est composé d'un boîtier transmetteur et d'un médaillon déclencheur. Étanche, porté en permanence par l'adhérent en bracelet ou en collier, une pression sur l'unique bouton du médaillon envoie un appel à la centrale. Relié à la prise téléphonique et au secteur, le boîtier transmetteur permet de dialoguer avec l'opérateur de téléassistance grâce à son micro très puissant et à son haut-parleur.



ENFANCE ET JEUNESSE

ALSH « L'ISLE ENCHANTÉE » Du nouveau pour l'Isle Enchantée.

Un nouveau bureau et Conseil d'Administration impulsés par Audrey CAELEN qui prend le poste de Vice-présidence.

Céline SOLBET Présidente, Aurore LEBEGUE PHILIP Trésorière, Aurélie DUBOIS Vice-Trésorière, Marion VITAL Secrétaire et Audrey DUBOIS Vice-secrétaire.

Ce bureau se lance vers une nouvelle dynamique avec l'appui de Johan LAFON récemment nommé Directeur de l'ALSH (association loi 1901).

Le centre a une capacité d'accueil de 20 places 3-6 ans et 40 places 6-12 ans géré par 6 animateurs diplômés.

Dans ce projet pédagogique, l'association « l'Isle Enchantée » récupère la gestion de CAS'ADO afin de proposer une continuité d'accueil pour les jeunes de 3 à 17 ans.

N'hésitez pas à rencontrer cette nouvelle équipe.



Accueil de Loisirs « l'Isle Enchantée »
13 rue Aristide Briand - Mussidan
06.74.53.85.54 / 05.53.80.13.65
alshdumussidanais@orange.fr

J'APPRENDS À NAGER EN DORDOGNE



« J'apprends à nager en Dordogne » est un dispositif du Conseil départemental de la Dordogne.

Un cycle de 10 séances GRATUITES vous est proposé pour apprendre à nager, être autonome dans l'eau, flotter et se déplacer librement dans l'eau.

Renseignements: Direction des Sports et de la Jeunesse: 05 53 02 02 80

AIDES AUX BREVETS: BAFA, BAFD, BNSSA...

Au titre des priorités régionales qui visent, dans le cadre de l'égalité des chances, à encourager la prise d'autonomie et l'engagement des jeunes, la Région Nouvelle-Aquitaine prend en charge une partie des Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et de Directeur (BAFA et BAFD) et du Brevet national de Sécurité et de Sauveteur aquatique (BNSSA).

Tout jeune de 17-30 ans, domicilié en Nouvelle-Aquitaine, dont le revenu fiscal de référence du foyer auquel il est rattaché est **inférieur à 9 700 € par part fiscale**.

L'aide régionale est attribuée à hauteur de :

- 200 € pour un BAFA,
- 400 € pour un BAFD,
- 150 € pour un BNSSA piscine,
- 400 € pour un BNSSA milieux naturels (parcours complet).

Les aides sont cumulables dans la limite d'une par brevet.

■ **La caisse d'allocations familiales (CAF) :** 90 €. Cette demande d'aide est **disponible pour tous Cerfa 11381**, sans obligation d'être allocataire et quel que soit le montant de vos ressources, elle est à faire au moment de l'inscription à la session approfondissement ou qualification (ou dans les 3 mois qui suivent) en renvoyant le document une fois complété par les structures vous ayant accueillies tout au long de votre cursus. Il est nécessaire de **joindre un RIB**. Plus d'infos sur le site internet de la CAF.

■ **La Caisse Nationale d'Allocation Familiale (CNAF) :** aide pour la session BAFA approfondissement si elle a pour thème la « petite enfance » (15,24€)

■ **Votre Mission Locale** pour les jeunes de 16 à 25 ans avec le Fond d'Aide aux Jeunes en Difficultés (FAJD). Demande à faire au moins 3 mois avant.

VIE ECONOMIQUE

L'ANEFA

L'Association Nationale paritaire pour l'Emploi et la Formation en Agriculture a été créée en 1992.

- Administrée par un Conseil d'Administration composé d'organisations d'employeurs et de syndicats de salariés.
- Met en œuvre des décisions de la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi (CPNE) en agriculture.

L'ANEFA a pour objectifs :

- De promouvoir les métiers et les formations de l'agriculture,
- De développer l'emploi agricole,
- D'informer sur les besoins en recrutement de salariés agricoles.

Les actions de L'ANEFA :

- La promotion des emplois permanents et saisonniers
- La promotion des métiers et des formations par le biais de campagne de communication et d'actions événementielles (forum emploi, visites de classes et d'exploitations, job dating...)
- La mise en relation entre employeurs et salariés grâce au site lagriculture-recrute.org

ANEFA Dordogne

265 Boulevard des saveurs - Cré@vallée Nord - 24660 Coulounieix Chamiers
05 53 35 88 52 / anefa-dordogne@anefa.org



JOBOPRÉ

Jobopré est la 1ère application de l'emploi saisonnier agricole, elle est développée par le réseau des ANEFA de Nouvelle-Aquitaine.

Un adage dit « *Il fait bon vivre à St-Médard de Mussidan* » et cela grâce à nous tous, habitants de la commune!

Néanmoins, il semblerait que quelques règles élémentaires du “savoir vivre ensemble” sont parfois oubliées.

Vivre “à la campagne”, ce n’est pas avoir le droit de faire du bruit plus qu’ailleurs tout comme vivre en démocratie, ne signifie pas pouvoir dire tout ce que l’on veut... **Les actes de négligence dans l’espace public** sont perçus comme un manque de respect à l’égard de tous.

Certains sont commis par inadvertance, d’autres par facilité et d’autres de façon volontaire.

Alors voici un petit rappel...

☉ Selon l’article Article L541-21-1, il est **interdit de brûler des déchets verts** (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l’air libre.

☉ L’article 4 de l’arrêté préfectoral du 16 juin 1999 stipule que **les travaux de bricolage ou de jardinage** réalisés par les particuliers à l’aide d’outils ou d’appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon à moteur thermique, perceuse, raboteuse ou scies mécaniques **ne peuvent être effectués que :**

> **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**

> **Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

> **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**

☉ Propriétaire de chien, vous devez être conscient que les **déjections de votre animal** sont causes de multiples nuisances, dangereuses pour autrui, néfastes pour l’environnement, négatives pour l’image de la commune, et inacceptables en termes d’hygiène publique.

☉ La commune effectue un travail d’entretien des différentes voies communales, ainsi que des lieux publics. Cependant, la **propreté du village** reste l’affaire de tous. En ce qui concerne vos doléances sur les **ordures ménagères**, merci de vous adresser **au SMD3 au 09 71 00 84 24**.



LES BORDS DE ROUTES, UN ESPACE NATUREL INSOUÇONNÉ ?

Le fauchage intensif entraîne l’érosion des sols, l’appauvrissement de la biodiversité locale et la disparition de nombreuses espèces. Les bords de route constituent de véritables refuges écologiques, permettant aux espèces animales et végétales présentes de se déplacer, se nourrir, se reproduire. En limitant les surfaces fauchées et les fréquences de passage, on préserve leurs habitats.

Les agents de la DIRCO sont également attentifs à l’expansion des plantes invasives (renouée du Japon, ambrosie...) et interviennent pour les limiter.

Les usagers peuvent donc être surpris par la hauteur de la végétation et croire en un manque d’entretien. L’impératif de sécurité est bien respecté et l’image d’une « route propre » ne doit pas être synonyme de végétation rasée.

C’EST POURQUOI....

... nous pratiquons le fauchage raisonné qui est une méthode d’entretien des bords de route permettant de **répondre aux besoins des usagers** et d’entretenir le domaine public, tout en **respectant la biodiversité des milieux**.

Les grands principes sont :

- **Limiter la hauteur de coupe à 10cm du sol ;**
- **Limiter les interventions de printemps au strict nécessaire pour assurer la sécurité des usagers ;**
- **Repousser le débroussaillage des fossés et des talus à l’automne afin de permettre la reproduction des espèces vivant dans ces milieux.**

Cette technique permet également de réaliser des économies. En effet, le fauchage trop bas induit une usure plus forte des couteaux de fauchage, des risques de casse du matériel, des projections pouvant blesser et une surconsommation de carburant inutile.

Nous réalisons sur l’ensemble de la commune, la première passe à la banquetteuse puis la deuxième passe se fera avec l’épareuse et la banquetteuse.

Découvrez la vidéo réalisée sur le fauchage raisonné à la DIR Centre-Ouest:

[20181012 03s dir fauchage raisonne 1 cle1f82aa \(01/02/2019\)](#)



DÉCOUVERTE DE LA FONDERIE PERVIEUX

Installée à St-Médard de Mussidan, la Fonderie PERVIEUX est spécialisée dans la coulée d’aluminium, que ce soit en coquille, en sable à vert ou en sable à prise chimique.

Avec un effectif de 7 personnes, cette fonderie produit en moyenne 50 tonnes de pièces par an, en petite ou moyenne série avec des pièces pesant jusqu’à 120kg. Environ 75% de la production est assurée par les procédés sable et 25% par le procédé coquille.

L’histoire de la fonderie

Créée en 1946 par Marcel PERVIEUX dans le centre-ville de MUSSIDAN, rue de la Nouzillère, la Fonderie PERVIEUX répondait à une demande locale (des Charentes au Pays Basque, de l’Atlantique à Limoges). A cette époque, la fonderie coulait principalement de la fonte pour de la machinerie agricole-viticole et du bronze pour la robinetterie viticole.

Le virage de l’aluminium a été pris dans les années 50 mais pour produire principalement des ornements funéraires. La fonte fut alors progressivement abandonnée.

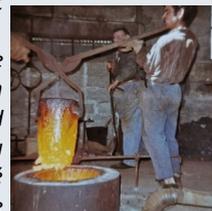
En 1971, la fonderie est reprise par Jean-Claude PERVIEUX, le fils de Marcel PERVIEUX, qui organisera son déménagement dans la zone artisanale de Saint-Médard de Mussidan qui était alors presque déserte. Lors du déménagement, la production de pièces en bronze a été définitivement arrêtée pour se focaliser sur de la pièce mécanique en aluminium, mais toujours sur un marché très local.

Depuis sa reprise en 2001 par Jean Claude GROS, la fonderie a élargi sa clientèle principalement dans le Sud-Ouest mais aussi dans la France entière. Bien qu’ils soient restés sur le marché de la pièce mécanique en aluminium, le nouveau dirigeant et son fils à sa suite, Jean-Philippe depuis 2017, ont cependant orienté leur production vers des pièces de plus en plus techniques.

SAS FONDERIE PERVIEUX

Zone Industrielle - 15 Rue Marcel Janet
24400 Saint-Médard-de-Mussidan
Tél : 05 53 81 03 08
<http://www.fonderiealupervieux.fr/>

Retrouvez la présentation complète de la Fonderie Pervieux sur notre site internet.





AGENDA



- ☐ 23 juillet: Trottrinettes - Eté actif
- ☐ 15 septembre: Cassiopéea - « les clés du bien vieillir »
- ☐ 25 septembre: Grande foire d'automne
- ☐ 22 octobre: Soirée années 80
- ☐ 17 décembre: Marché de Noël

Dans le cadre du programme "Bien vieillir en Dordogne", le service Cassiopea Prévention Séniors en partenariat avec le CCAS de St-Médard de Mussidan organise une séance de prévention sur la thématique :

« Les clés du bien vieillir »

Cette séance gratuite aura lieu le 15 septembre à partir de 14h00 à la salle des fêtes de St-Médard de Mussidan.

Renseignements et inscription: 05 53 53 20 40. Venez nombreux !

L'ÉLEVAGE « CHOW-CHOW L'HARICOT »

Si vous passez par le « Petit Vacher », vous avez peut-être aperçus des gros poilus ...

Depuis peu, Aurélie CHEMIN s'est installée avec sa meute. Passionnée par ses deux métiers qui sont, éducatrice spécialisée et éleveuse, elle a créé un élevage canin thérapeutique, éducatif et pédagogique axé sur la médiation animale. Chaque semaine, elle accueille différents groupes afin qu'enfants en difficulté et personne en situation d'handicap profitent des bienfaits de la médiation animale. Elle travaille avec différents partenaires : Fondation de l'Isle (château de Neuvic, DITEP, SESSAD), association les papillons blancs (site de Gammareix, IME Rosette). Elle a également collaboré avec différents EHPAD du canton.

En quoi consiste cette pratique ? La médiation animale consiste à « utiliser » le chien comme médiateur dans la relation. L'animal facilite les échanges et favorise le développement de l'autonomie. Il permet également de développer les capacités cognitives et affectives des personnes accueillies, par le biais d'ateliers éducatifs toujours en rapport avec le chien.

Caresser ou s'occuper d'un chien n'est pas si banal que ça. Il est prouvé scientifiquement que les interactions entre l'homme et l'animal domestique déclenchent (au même titre que les interactions interhumaines) la sécrétion d'ocytocine et de dopamine, les hormones de l'attachement et du plaisir.

Qui sont ces chiens ? Parfois, devant le portail de « chow-chow l'Haricot », vous pourrez apercevoir les langues bleues de : Mobyette, Mimolette, Nem, Kili, Rhubarbe, Ricotta ou encore Sushi. Tout droit venus d'Asie, ces chiens primitifs, mi-ours, mi-lion, au caractère bien trempé sont des collaborateurs hors pair de part leur calme et leur fourrure de nounours. On dénombre 5 couleurs de fourrures chez le chow-chow : rouge, noir, crème, bleu et cinnamon.

La légende raconte que lors de la création du ciel, les Chow Chow premiers chiens sur terre, se colorèrent la langue en bleu en léchant les morceaux de ciel tombés pour faire de la place aux étoiles.

Cet élevage se veut familial, peu de chiots naissent à l'année.

Facebook : « Chow-chow l'Haricot ».



Une animation Trottrinettes électrique de pleine nature, encadrée par un professionnel diplômé, sera organisée sur St Médard de Mussidan le **samedi 23 juillet de 17h à 18h30 et de 18h30 à 20h.**

L'office de tourisme et la municipalité ont concocté un parcours valorisant les atouts naturels et patrimoniaux de la commune. Le circuit débutera du bourg, se poursuivra le long des bords de l'Isle sur la zone humide des anguilles, empruntera le parc du château de Longua puis se terminera par la découverte du lavoir de la commune.

Le tarif est de 10 € pour 1h30 de balades accompagnées.

Les places étant limitées, l'inscription est obligatoire auprès de l'Office de tourisme de Mussidan-Villablard au 11 place de la république à Mussidan, par téléphone 05 53 81 73 87 ou par email ot.mussidan@gmail.com.

Cette animation s'inscrit dans le programme Eté actif, déployé sur la CCICP, mais aussi sur l'ensemble de la Dordogne. Ce programme a pour vocation de proposer des animations sportives de loisirs en été à des tarifs intéressants. L'objectif est de valoriser l'accessibilité de la pratique sportive, mais de valoriser également le territoire par l'organisation d'activités innovantes.

D'autres activités Eté actif seront proposées pendant la saison estivale : Vélo électrique à St Laurent des Hommes, Plongée à la piscine de Mussidan et de Villablard, Escape Game au Château de Montréal, Laser Game nocturne à Beaupouyet, Balades nocturnes à la découverte des rapaces...



Notre village est beau, prenez-le en photo... Et envoyez-nous vos clichés à notre nouvelle adresse mail: mairie@stmedarddemussidan.fr





VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION ST MÉDARD DE FRANCE ET ST BARNABÉ



2021 a marqué le retour de nos activités :
En Septembre, **rassemblement à St-Médard en Jalles**: l'Association nous recevait pour la 3^{ème} fois avec un programme séduisant et des visites originales .

Puis ce fut notre tour en octobre d'organiser le **Conseil d'Administration**. Deux belles journées ensoleillées, de belles visites et des repas gourmands qui ont ravi nos convives.

En 2022, l'assemblée générale aura lieu les 25 et 26 Juin 2022 à St Médard de Presque dans le Lot. Commune du Haut Quercy, 200 habitants, arrosée par la Bave affluent de la Dordogne. Nichée au creux d'un vallon, renommée pour sa prune reine-claude dorée qui depuis des siècles est connue pour sa couleur rose-violacé et son goût.

St Médard de Presque est située à 3 km de Saint-Céré, proche de Padirac et Rocamadour, dominé par son château du XI^e et XV^{ème} siècle et aussi connue pour sa grotte.

Nous attendons le programme, nous avons hâte de nous retrouver et de partager de belles visites ensemble.

Le rassemblement annuel se fera les 3 et 4 septembre 2022 dans l'Indre, petite commune rurale de 52 habitants, région Centre Val de Loire où chaque année, un peu avant la Saint-Jean, une fête champêtre réunie pas loin de 500 convives. Cela est annonciateur d'un très bon week-end !

Cette année, 3 personnes ont rejoint notre Association. Si vous aussi vous êtes intéressés, contactez-nous!

COMITÉ DES FÊTES

Le vide grenier du 3 avril a été un succès, plus de 100 exposants malgré la froidure qui ont été satisfaits de leurs ventes et de l'organisation.

Les prochaines manifestations 2022: 25 septembre: **Foire d'automne**; 22 octobre: **Soirée années 80**; 17 décembre: **Marché de Noël**

CLUB DE GYM

Le club de gym St Médard de Mussidan recherche activement un(e) secrétaire et un(e) trésorier(e) pour un changement de bureau prévu et la reprise par un nouveau président pour la rentrée de septembre 2022 afin de redémarrer le club !

Nous comptons sur votre aide afin de faire perdurer ce club après 12 ans d'existence et de ne pas devoir fermer définitivement ses portes. Le club a beaucoup de demandes de reprises de cours de gym et nous espérons pouvoir le faire...

Une association a besoin de bénévoles pour survivre.

Envoyer un mail à gymstmedarddemussidan@sfr.fr pour toutes demandes d'informations complémentaires.



ASSOCIATION FÊTE DES GOSSES

L'association a fait une nouvelle opération de vente de **madeines Bijou** début mars. La prochaine sera en septembre 2022.

Nous avons participé au **vide grenier** du dimanche 3 avril avec un stand de vente de crêpes avec l'aide de nombreux parents et proches des enfants.

En mai, une vente de **fouta** (grande serviette de plage) avec les dessins des enfants de l'école maternelle et élémentaire a été organisée.

C'est avec plaisir que nous programmons, une **kermesse** le vendredi 1^{er} juillet après la classe avec une tombola.

Pour tous renseignements sur les événements à venir, vous pouvez nous joindre par mail assofetedesgosses@gmail.com ou par téléphone 06.75.34.77.74.



SMTT

La saison 2021 - 2022, va prochainement être clôturée, mais le SMTT peut déjà se vanter d'avoir réussi sa saison.

En effet, les effectifs de joueurs sont maintenant proches de 50 licenciés, nous sommes à ce titre le 4^{ème} club du département.

Les jeunes ont déjà obtenu des résultats encourageants au niveau départemental, qu'il faudra confirmer prochainement.

Nos poussins (7 ans) ont bien progressé, jongles, services et coup de bases sont maintenant maîtrisés. Le jeu à la table sera leur prochaine étape, tout en gardant les jeux de fin de séances (épervier, 123 soleil...).

Les adultes continuent à prendre du plaisir à se retrouver à la table et autour d'un verre. Dans notre club, tout le monde joue avec tout le monde ! Peu importe le niveau de jeu (de débutants à confirmés).

Vous aimez jouer l'été au camping ou avec des amis sur une table de jardin ?!

Venez jouer en salle et constater qu'en quelques entraînements le niveau de jeu monte vite ! Les 3 premières séances n'engagent à rien !

Site internet : <https://tennisdetable24400.wixsite.com/my-site>



Entraînement enfants - salle des sports du village



Match première division départementale contre Terrasson.

ASTRO 24 M

Si vous vous intéressez au ciel et à l'espace, n'hésitez pas à rejoindre Astro24 du Mussidanais (Astro24M), un club d'astronomes amateurs créé en 2016 à St-Médard mais dont les membres viennent aussi des alentours (St-Front, Bourgnac, Neuvic...).

L'effectif est d'une dizaine de membres chaque année.



Photos © Astro 24M

Nos travaux se répartissent entre deux activités principales : d'une part des réunions, les jeudis soirs environ toutes les 3 semaines (selon la lunaison) à la salle des fêtes, où nous abordons différentes connaissances et compétences en astronomie, par exemple les constellations du ciel de la saison, la mécanique céleste, l'utilisation des télescopes, etc... Et d'autre part des observations du ciel le vendredi ou samedi soir (selon météo et pas quand la Lune est pleine ou presque) sur le site du terrain de cross, rue de Anguilles, aussi bien à l'œil nu, pour les constellations ou les passages de satellites, qu'avec nos télescopes pour les planètes, comètes, amas d'étoiles, nébuleuses ou galaxies. Par ailleurs, nous organisons aussi des sorties vers des sites d'astronomie, comme le radiotélescope de Nançay en 2017 et la Cité de l'Espace en 2018. Bien entendu, nos activités ont été largement perturbées par la crise sanitaire de 2020-21.

Fidèles à notre vocation d'éducation populaire, nous ouvrons aussi nos activités au public, notamment une fois par mois pour notre soirée d'observation, en début de lunaison. Et nous participons localement aux grands rendez-vous nationaux (sauf en 2020-21) comme « On the Moon Again » (8 ou 9 juillet), les Nuits des Etoiles (5 ou 6 août), avec une centaine de participants, la Fête de la Science ou Le Jour de la Nuit (15 octobre) pour alerter le public sur le problème de la pollution lumineuse, ainsi que les phénomènes remarquables comme l'éclipse partielle de soleil du 25 octobre ou l'occultation de Mars du 8 décembre.

Informations sur le forum en ligne : astro24m.forumactif.org, contact : Michel Favret 05.53.81.00.06.

BUSINESS CLUB DE LA VALLEE DE L'ISLE

Description: 1 fois par mois, les entreprises adhérentes se retrouvent autour d'un thème et d'un moment de convivialité.

Eric FULBERT: 06 62 07 46 47



Equipage du 4L Trophy



EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS DES ECOLES

Ecole élémentaire

Conseil d'école du 31 mars 2022

1. Bilan des activités pédagogiques menées.

Lors de la semaine Olympique, le 24 janvier, les élèves ont bénéficié de l'intervention du Comité handisport de la Dordogne. Ils ont pu tester le basket fauteuil, le parcours à l'aveugle, la boccia et le torball. La boccia est un jeu ressemblant à la pétanque, qui se joue avec des balles lestées. Pour le torball, les enfants avaient les yeux bandés, assis au sol, devaient attraper une balle contenant des grelots.

Une intervenante du Sessad s'est aussi déplacée et a présenté aux élèves un atelier sur la vue et les problèmes que peuvent rencontrer les personnes aveugles.

En classe, les enfants ont parlé des valeurs de l'olympisme, ont découvert les épreuves des jeux paralympiques.

Séjour scolaire : 96 élèves prévus en amont.

La semaine a été exceptionnelle au regard de la météo et du lieu du séjour, au bord du bassin. Les élèves ont bien réinvesti ce qu'ils avaient appris en classe, le théorique est devenu concret et a pris sens. L'inclusion des élèves du dispo ULIS a pris tout son sens. Les activités prévues ont été faites.

2. Sécurité. Santé: Un exercice PPMS Risques majeurs a été réalisé le 25 novembre, sur la thématique de la tempête, qui s'est passé pendant la récréation. L'ensemble des élèves est rentré en 2 min, et le confinement a duré 10 min. Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 10 février, 2mn30 ont été nécessaires pour se rendre au point de rassemblement et faire l'appel. Un autre exercice Attentat Intrusion a été réalisé le 10 mars, avec la thématique « se cacher ». Le calme a été dans l'ensemble respecté.

Santé : nous sommes passés au niveau 1 du protocole sanitaire. Pour faire le contact-tracing, il faut maintenant faire seulement un auto-test à J2. Il n'y a plus d'attestations à remplir. Quelques cas se sont déclarés après les vacances. Le brassage entre classes est autorisé. Nous gardons tout de même les entrées et sorties échelonnées.

Intervention sur le bus : seulement 2 élèves le prennent régulièrement. La ligne risque d'être supprimée. Si plus d'enfants l'empruntaient, il y aurait plus de place sur le parking.

3. Activités pédagogiques à venir

Des comptes-rendus sur le voyage seront réalisés dans les classes. Une exposition sera peut-être mise en place.

Les élèves feront les semis dans la serre, et planteront dans le jardin. En mai, les élèves voteront pour leur livre préféré des Incorruptibles.

4. Effectifs et prévisions pour la rentrée 2022.

L'école compte 98 élèves inscrits. 2 inscriptions après les vacances de printemps. En prévision, pour la rentrée 2022, il y aura 90 élèves répartis comme suit : CP : 15 / CE1 : 17 / CE2 : 21 / CM1 : 17 / CM2 : 12 / ULIS : 8 (pour le moment) dont 1 inclus en CE1, 3 en CE2, 2 en CM1 et 1 en CM2.

5. Point financier de l'association de l'école élémentaire

Le cahier de compte va être transmis à M. Guillot. La vente des photos a rapporté 918.29€. La vente des canelés a rapporté 493€. Nous avons reçu la subvention du budget participatif, le paiement des 50% restants de 1 719.11€. L'association Fête des Gosses a fait un don de 1 400€. Au 31/03/22 le bilan des écritures est de 14 662,56€. Il reste à payer environ 17 000€ pour le voyage. Nous recevrons la subvention exceptionnelle de la mairie de 8000€ et une subvention du conseil départemental de 1 152€, sur présentation de la facture. Le coût du voyage est de 24 322€. Viennent s'ajouter le bus sur place pour les CP et les entrées au parc ornithologique. Les enseignants organisent, après les vacances, une tombola pour aider à financer le voyage.

6. Association des parents d'élèves: Depuis le début de l'année, l'association a récolté environ 1 700€. Les actions à venir sont : [Cf. article Fête des Gosses]. Comme il n'y a pas eu de carnaval cette année, le CCAS propose d'offrir un goûter aux enfants, peut-être le jour de la kermesse.

7. Réponses aux questions des parents.

Des demandes ont été faites par les parents : - le marquage au sol pour le parking. / - une croix blanche devant le poteau électrique à l'angle du parking et de la route car les voitures qui s'y garent gênent pour rejoindre le trottoir. / - enlèvement des poubelles par le SMD3 à 8h30 les matins, alors que les enfants sont déjà dans l'allée : le SMD3 a été appelé, la consigne a déjà été donnée aux agents, elle va leur être rappelée. / - les repas végétariens trop légers et/ou pas très goûteux.

Remarques supplémentaires : - la directrice demande à ce que les parents passent par la voie normale (téléphone ou mail de l'école) pour informer de l'absence de leur enfant et non par son téléphone personnel. L'utilisation de ce dernier a été exceptionnelle pendant la période du contact tracing du covid [...] / - un enseignant demande si un accueil de familles Ukrainienne est prévue sur la commune : un logement est vacant, c'est donc possible, mais pas d'informations.

8. Calendrier des prochains conseils d'école.

Le 3^{ème} conseil d'école est fixé au mardi 22 juin à 18h.



École maternelle

Conseil d'école du 19 octobre 2021 à 18h

1. Projet d'école et activités particulières

■ **PROJET D'ÉCOLE** : Un nouveau projet d'école est à construire pour la période 2021/2025. Sa conception a été retardée à cause de la crise sanitaire qui a mobilisé l'ensemble des équipes. Aussi les services de l'inspection académique ont donné aux écoles un délai supplémentaire (12 mars 2022). Ce projet d'école doit être une déclinaison du projet académique et du projet départemental. Des axes de travail sont définis afin de réduire les écarts de performance scolaire entre les territoires. Le premier objectif à considérer par les équipes est de mieux prendre en compte la difficulté scolaire pour garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux.

La démarche est la suivante : établir un diagnostic des difficultés des élèves en tenant compte des évaluations nationales et de classe, du bilan du précédent projet d'école, d'indicateurs chiffrés (participation des familles aux élections de représentants de parents d'élèves, nombre de demandes d'aide au RASED, taux de maintien...) Ensuite, nous avons défini des actions à mener qui seront évaluées et enrichies chaque année.

Les constats pour notre école maternelle sont de 2 ordres : des difficultés langagières à l'entrée à l'école, et un manque d'autonomie dans les gestes du quotidien. Les actions prévues pour l'année en cours et la prochaine rentrée : Développement de l'utilisation du classeur de langage, du répertoire de comptines, travail autour de la langue écrite et orale avec l'utilisation du vidéoprojecteur en lien avec des activités de la classe et des albums travaillés, travail en collaboration avec les partenaires: RASED, associations, école élémentaire, parents (apprentissages de comptines en langue étrangère), inscription aux projets culturels (école et cinéma, festival la Vallée, projets de classe...), Usep. Afin d'aider les familles et les futurs élèves à la compréhension de ce qu'est l'école maternelle : mieux préparer la rentrée des PS en lien avec le RAM et un temps d'adaptation à l'école, élaboration d'un livret d'accueil à destination des familles en complément du livret à destination des enfants, aménagement d'un temps d'adaptation des futurs élèves. Ce projet est amené à être modifié, complété par d'autres axes tout au long de la période 2021.2025.

■ **USEP** : une animation sportive autour du thème courir, sauter, lancer a eu lieu le 11 février au gymnase de Saint Médard pour la classe des TPS.PS.MS conduite par M. Pichon. Les enfants avaient préparé les actions sauter, lancer dans la salle de motricité. La classe est aussi venue s'entraîner au gymnase aux activités de courses et aussi pour appréhender ce nouvel espace qu'est la salle de sport. Ils n'ont eu aucune difficulté à s'engager dans les ateliers et ont participé avec enthousiasme et dans le respect des règles. La classe de maîtresse Hélène participera à un cross dans la forêt de Beaupouyet le 18 mars et rencontrera une autre classe de maternelle (St Martin de Gursion)

■ **Noël à l'école** : Remerciements à la Mairie pour le spectacle de marionnettes et le financement des cadeaux pour les classes afin d'enrichir les coins jeux (bibliothèque pour la classe des MS.GS et cuisine pour la classe des TPS.PS.MS. Le spectacle était adapté, cette année, il traitait de la différence. Le Père Noël est venu apporter les cadeaux dans la cour de récréation avec l'aide des services techniques. Dans les classes ils ont découvert aussi des cadeaux au pied des sapins : des jeux pour les classes et un livre offert pour chacun (financés par l'association Les Petits de la Maternelle). Les enfants ont participé au Marché de Noël organisé par l'association Fêtes des gosses en confectionnant des fruits déguisés et des muffins pain d'épices.

■ **Bibliothèque** : la présence de services civiques dans les 2 écoles a permis de mettre en place la nouvelle bibliothèque. La Mairie a fait rénover une salle du bâtiment derrière l'école élémentaire et acheté des étagères.

Les livres ont été nettoyés, triés. Les écoles ont investi dans un nouveau logiciel qui permettra la gestion du prêt de livres à distance (en attente). Les 2 classes de la maternelle ont été à la bibliothèque pour une 1e séance la semaine dernière. Dès que nous aurons « reçu » le nouveau logiciel, Laurine et Manon (services civiques) pourront entrer les nouveaux livres, mettre à jour le fond avec l'aide bénévole d'une enseignante à la retraite.

■ **APC** : Mme Pack prend ses élèves de MS et de GS sur le temps de pause méridienne pour travailler des notions qui sont à approfondir en petits groupes. En numération les MS: dénombrer, fabriquer des collections, décomposer, compléter. Les GS en graphisme et écriture afin d'améliorer l'aisance gestuelle, le lié. Et des activités afin d'améliorer l'autonomie, l'investissement, l'implication dans la classe, aller vers un statut d'élève. Mme Hurdebourcq va reprendre les élèves de MS des 2 classes en les mélangeant pour un travail sur l'écoute et préparation à la phonologie.

■ **Ecole et Cinéma**: Les 2 classes sont inscrites au Projet école et cinéma. La classe de Mme Pack a eu une 1e séance au mois de Novembre, les 4 Ms de la classe de Mme Hurdebourcq ont pu y participer. Les prochaines séances auront lieu les 24 et 25 Mars. Pour la classe des TPS.PS.MS il s'agit de court- métrages sur le thème des couleurs (thème travaillé à cette période). Pour la classe des MS.GS, le film s'intitule Bonjour le monde, il s'agit d'un film d'animation sur l'écosystème d'un étang.

■ Si le Festival La Vallée a lieu nous nous y inscrirons.

■ La classe de Mme Hurdebourcq a un projet danse pour la période 5 avec un spectacle et des interventions d'une danseuse, financé par l'association Les Petits de la Maternelle. Le projet est en attente de validation par l'IEN. La classe de Mme Pack avait prévu une sortie au mois de Mai au Pôle de la Préhistoire sur les paysages et l'environnement à la Préhistoire, mais l'exposition prévue initialement a été changée et n'est plus adaptée aux élèves de maternelle. Un autre projet sera envisagé.

2. Santé - sécurité [...]

3. Travaux et investissements:

■ Nous remercions la Mairie pour le changement d'ordinateur portable.
■ La pose des rideaux extérieurs ainsi que l'isolation du dortoir sont des travaux qui doivent être engagés par la Communauté de Communes, nous n'avons toujours pas de nouvelles. Les directrices des 2 écoles ont fait un courrier pour rappeler l'urgence de ces travaux, qui est resté sans réponse. M. le Maire espère des travaux dans l'été.

■ Il est demandé le remplacement des petits rideaux intérieurs des classes qui sont en très mauvais état. Ils sont nécessaires car la forte luminosité gêne les enfants pour travailler.

■ Nous demandons que les cantonniers bêchent le petit jardin à côté de la porte d'entrée pour que la classe de Maîtresse Hélène y plante des petits pois.

■ Le composteur que nous avons demandé a été construit par les cantonniers, il est accessible et à hauteur d'enfant.

■ La question de l'entretien de la bibliothèque reste à régler.

4. Questions diverses

■ M. le Maire fait remarquer que les horaires d'entrée et de sortie décalés en raison du protocole sanitaire rendent la circulation sur le parking plus aisée. Il est demandé s'il sera possible de continuer à la rentrée prochaine.

Qu'est-ce qu'une classe ULIS?

ULIS, Unité Localisée Inclusion Scolaire est un dispositif se trouvant à l'intérieur d'une école, d'un collège ou d'un lycée. A Saint-Médard de Mussidan, ce dispositif a été mis en place dans l'école élémentaire depuis 2019.

La classe de référence de l'élève est la classe qui correspond à son âge en lien avec le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) de l'enfant.

L'élève bénéficie d'une organisation prévoyant des temps d'enseignements dans sa classe de référence et des temps en petit groupe.

Ces classes permettent à des élèves de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins et également d'acquérir des compétences sociales et scolaires.

>> Plus de renseignements, sur le site internet - Rubrique Temps scolaires



Classe découverte...

Du 21 au 25 mars, tous les élèves de l'école élémentaire sont partis en classe découverte à Tausat (Bassin d'Arcachon). Une météo au top, des activités aussi variées qu'intéressantes en bref un combo d'une semaine bien réussie !

La mairie a participé financièrement en allouant une subvention d'une valeur de 8000 €.



CANTINE

Loi Egalim

Repas de Noël

Comme chaque année, un repas de Noël est offert par la municipalité aux enfants des écoles de Saint-Médard de Mussidan.



" Les Jardins de la Menoue "

15 avenue de l'Europe - 24700 MOULIN NEUF

Vos enfants ont la chance de pouvoir déguster des légumes bio, de saison et cultivés près de chez nous ! La ferme « Les Jardins de la Menoue » produit localement du maraîchage biologique.

Carine et Annick produisent des légumes de saison qui sont vendus en direct sur leur exploitation à Moulin-Neuf et distribués dans 5 restaurants scolaires dont celui de St-Médard de Mussidan et dans les Biocoop (de Montpon, Libourne et Coutras).

Elles se sont lancées dans cette démarche dans le but de proposer des produits bio pas chers afin qu'un grand nombre d'enfants puissent en bénéficier.

Vente directe à la ferme : Le vendredi de 16h00 à 19h00 et le samedi matin de 9h à 12h

06 45 26 79 15 / lesjardinsdelamenoue@orange.fr

QUE DIT LA LOI ?

3 OBJECTIFS SIMPLES

- meilleure rémunération
- meilleure qualité
- saine, sûre, durable

CE QU'IL FAUT RETENIR !

janvier 2022

- 20% bio à la cantine
- 50% produits de qualité

janvier 2025

EN RESTAURATION COLLECTIVE

- STOP AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE
- 1 repas végétarien 1 fois par semaine

INFORMATIONS

- consultation des menus par voie électronique

LABELS

- AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE
- AGRIQUALITE
- FAÏENCE DURABLE MSC

Galettes des rois: Une galette des rois avec un petit air de bal masqué !



GALETTES DES ROIS 2022





Pause récréative

La recette de Jeannette

PAIN DE CRABE pour 6 personnes

Préparation 15 mn / cuisson 45 mn

8 œufs 1 pot de crème de 20 cl
 20 cl de lait 3 c à s de maïzena
 Paprika Sel, poivre
 400 g de chair de crabe (ou autre)

- Battre les œufs avec la maïzena.
- Ajouter la crème et le lait, saler, poivrer
- Ajoutez ½ cuillerée à café de paprika et le crabe égoutté et émietté.
- Verser dans un moule beurré et cuire au bain marie 45 mn (th5)
- Laisser refroidir.
- Démouler et décorer de fines rondelles de citron et d'un avocat découpé en lamelles et/ou quelques crevettes.

Bon appétit !

Pendant le temps de cuisson, laissez-vous tenter par un sudoku...

4		7		5	6			9
	8	1			9	7		
				1			3	
		9	6		5	3		2
2		3	1		7	6		4
6		4	3		8	5		
	9			8				
		5	9			4	7	
3			5	7		9		1

Carpe diem... Cueille le jour... Tandis que nous parlons, le temps jaloux aura fui; cueille le jour, sans te fier le moins du monde au lendemain.

Horace

ENVIRONNEMENT

Retrouvez sur le site internet des articles détaillés sur:

- **Natura 2000 « Vallée de l'Isle**: Natura 2000 désigne un réseau géographique européen de sites remarquables par la présence de milieux naturels et d'espèces animales et végétales d'exception. L'objectif de ce réseau est de préserver le patrimoine naturel, la diversité biologique, en intégrant es enjeux de biodiversité dans les activités humaines.
- **Les travaux de restauration sur le site de la « Lande des Gavardies »** <https://cennouvelle-aquitaine.org/des-travaux-de-restauration-sur-le-site-de-la-lande-des-gavardies-24/>
- **Les travaux de rénovation énergétiques - aides 2022**: Prêt Avance Rénovation / MaPrimeRénov / Primes Energie CEE / MaPrimeRenov Sérénité
- **La restauration de zones humides de têtes de bassins versants**
 Les zones humides sont des milieux très diverses tels que des prairies, des boisements, tourbières, landes etc. qui sont régulièrement inondés ou gorgés d'eau. Elles assurent des fonctions essentielles pour les hommes, d'autant plus dans un contexte de changement climatique global et d'intensification des événements climatiques extrêmes .
- **La présentation du Syndicat Départemental d'Energies (SDE)**: acteur majeur de l'aménagement et de la transition énergétique de la Dordogne

ETAT CIVIL

■ DÉCÈS

14/12/2021: **Bernard Louis Fernand BLANC**

17/12/2021: **Eugénie BIALA** veuve de Pierre Onufry PETRYK

22/12/2021: **Raymond Fernand Antony PEDEBOEUF** veuf de Henriette GIRY

03/01/2022 : **Jean-Pierre MASSÉ** époux de Maria-Ana LEON

05/01/2022 : **Antonio BARRIO-LOPEZ** veuf de Catherine DEL-CORRAL

10/01/2022 : **Marcelle Marie DANIAS**

18/01/2022 : **Jeanne Antoinette Eugénie GUTTON** veuve de Victor Prosper Georges BONGLET

24/01/2022 : **Michelle Angèle Marie RADENAC** épouse de Noël COSTANTINI

26/01/2022 : **Denise Yvette PITARD** veuve de Yvon MOREAU

06/02/2022 : **Marcel RONGIÉRAS** époux de Marie-Antoinette SARTHE

10/02/2022 : **Anne Elisabeth Marie BOIDRON**

10/02/2022 : **Mélia BOUCHILLOU** veuve de Aristide Louis BONHOMME

20/02/2022 : **Alice LAGÉNIE** veuve de René Maurice ARNAUD

11/03/2022 : **Edmond Aimé SPITAELS** époux de Hélène FONTANAUD

22/03/2022 : **Michel Jean CHÉRI** époux de Pierrette Martine DUTREUIL-CORREIA XAVIER

14/05/2022: **Andréa ROUSSEAU** veuve de Louis BENEYTOU

23/05/2022: **Jean-Pierre PORCHER**

09/06/2022: **Georgette BOUCHER** veuve de Yves MOUCHÈS

■ NAISSANCE

06/01/2022 : Maëllann BOTTE

10/01/2022 : Lylou DUPEYRAT

05/02/2022 : Maël LECOQ

14/02/2022 : Elie GINESTIE

27/03/2022 : Camille BRANCO GERMAIN

01/04/2022 : Djèghan Dany CHASSAGNE MONGEREAU

21/04/2022 : Sony Francis BELLANGER

27/04/2022 : Gabriel Valmy Henry FRANCERIES

■ MARIAGE

01/04/2022 : Maria VAIRO et Jérémy PILAIN

07/05/2022 : Tiphaine JABET et Etienne GALINIER

SAINT MÉDARD DE MUSSIDAN



2^{ÈME} ÉDITION

25 SEPTEMBRE 2022

Organisé par le comité des fêtes

Entrée gratuite

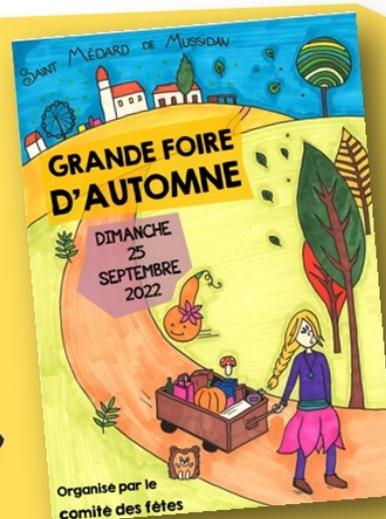
DE 9H À 17H

Vente et exposition de nombreux produits locaux, bio, artisanaux, plantes, fleurs...

Animations diverses.

Possibilité de repas sur place

Pour tous 06 89 50 11 38



Restaurant
« La Pierre »
05 53 82 58 96